



Mairie de Plomeur
Ti Kêr Ploveur

Plomeur, le 30 septembre 2024

A l'attention de
Mesdames et Messieurs
Membres du conseil municipal de Plomeur

OBJET : Convocation du conseil municipal

Mesdames, Messieurs, Chers.ères collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu en Mairie, le :

Mardi 8 octobre 2024 à 19h30

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024.

1. Avis sur le programme local de l'habitat (PLH) de la CCPBS
2. Parking pôle médical
 - 2.1 Convention OGEC
 - 2.2 Plan financement des travaux
3. Restaurant scolaire municipal : rénovation - plan de financement
4. Motion soutien à l'UBO (Université Bretagne Occidentale)
Questions et communications diverses

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers.ères collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU





Liste des délibérations examinées

Séance du conseil municipal du mardi 8 octobre 2024 à 19h30

N° D'ORDRE	OBJET	DÉCISIONS
D 1	Programme local de l'habitat (PLH) de la CCPBS	Approbation - A l'unanimité
D 2.1	Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement – Convention OGEC	Approbation - A l'unanimité
D 2.2	Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement – Plan de financement des travaux	Approbation - A l'unanimité
D 3	Restaurant scolaire municipal : rénovation / plan de financement	Approbation - A l'unanimité
D 4	Motion : Soutien à l'Université de Bretagne Occidentale	Approbation - A l'unanimité

Le Maire, Ronan CRÉDOU

Liste mise en ligne et affichée le : 10 octobre 2024





DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901714-20241008-D1_CM20241008-DE

Extrait de délibération de la commune de Plomeur - Séance du conseil municipal du 8 octobre 2024

N° acte : 2024 – D 1 – CM du 8.10.2024

Classification : 2.1 – Documents d'urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU), Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC a été élue secrétaire de séance,
Et Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

OBJET : Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud)

Rapporteur : Gaëlle BERROU, première adjointe au Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, relatifs à l'élaboration et au contenu des programmes locaux de l'habitat,

VU la délibération la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2019, engageant l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) sur les 12 communes de son territoire,

VU la délibération la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024, le projet de programme local de l'habitat (PLH) sur les 12 communes de son territoire pour la période 2025-2030,

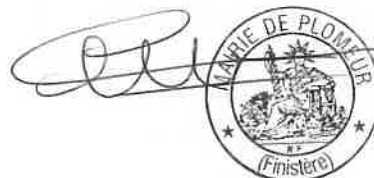
Considérant le travail de concertation entrepris ces deux dernières années avec les partenaires (communes, État, conseil départemental, bailleurs sociaux, associations, etc.) permettant la co-construction du programme local de l'habitat,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **DONNE un avis favorable** sur le projet de programme local de l'habitat de la CCPBS pour la période 2025-2030.

Pour extrait conforme
Certifié conforme par Monsieur Le Maire
Plomeur, le 8 octobre 2024

Ronan CRÉDOU





DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901714-20241008-D2_CM20241008-DE

Extrait de délibération de la commune de Plomeur - Séance du conseil municipal du 8 octobre 2024

N° acte : 2024 – D 2.1 – CM du 8.10.2024

Classification : 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU), Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC a été élue secrétaire de séance,
Et Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

OBJET : Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement - Convention OGEC

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire

Actuellement, l'espace dédié au stationnement au pôle médical sis 13 rue Penn an Alez, n'est pas opérationnel, la fréquentation est telle qu'il est devenu désordonné et source de conflits entre les automobilistes/patients et les professionnels de santé.

La commune est propriétaire de quasi l'intégralité de la surface à gérer. Pour optimiser le projet, la commune souhaite une mise à disposition de l'espace manquant, soit une bande de terrain appartenant à l'OGEC de l'école catholique Notre Dame de Tréminou située au nord de la parcelle cadastrée AA201, le périmètre étant de 24 mètres sur 4,5 mètres.

Afin de répondre à ce besoin, il est proposé aux conseillers d'autoriser le Maire à signer une convention pour définir les conditions d'occupation à titre gracieux pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'OGEC Notre Dame de Tréminou de mise à disposition d'une bande de la parcelle cadastrée AA201, le périmètre étant de 24 mètres sur 4,5 mètres, à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour une durée indéterminée afin d'optimiser l'aménagement du parking du pôle médical sis 13 rue Penn an Alez.

Pour extrait conforme
Certifié conforme par Monsieur Le Maire
Plomeur, le 8 octobre 2024

Ronan CRÉDOU





DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901714-20241008-D2_2CM20241008-DE

Extrait de délibération de la commune de Plomeur - Séance du conseil municipal du 8 octobre 2024

N° acte : 2024 – D 2.2 – CM du 8.10.2024	Classification : 7.10 - Divers
--	--------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU), Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC a été élue secrétaire de séance,
Et Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

OBJET : Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement - Plan de financement des travaux

Rapporteur : Jean Yves LE FLOC'H, adjoint au Maire

Jean Yves LE FLOC'H explique à l'assemblée la nécessité d'organiser l'espace dédié au stationnement au pôle médical sis 13 rue Penn an Alez. En effet, celui-ci n'est actuellement plus opérationnel : la fréquentation est telle qu'il est devenu désordonné et source de conflits entre les automobilistes/patients et les professionnels de santé.

Les travaux d'aménagement consistent en :

- La reprise du tapis routier,
- L'identification des places de parking avec signalisation horizontale et verticale,
- La matérialisation d'une allée piétonne,
- La mise en place de l'éclairage public.

Jean Yves LE FLOC'H propose qu'un dossier soit déposé auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte 2030, Volet 1.

Le plan de financement est proposé tel que suit :

Dépenses H.T. en €		Subventions en €	
Achat de matériels, étude et travaux	85 000,00	Conseil Départemental	50 000,00
Éclairage public	15 000,00	Autofinancement	50 000,00
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- Approuve le projet d'aménagement de parking du pôle médical ;
- Autorise Le Maire à solliciter les subventions du Pacte 2030 auprès du Conseil Départemental ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;
- Prévoit les inscriptions budgétaires.

Pour extrait conforme
Certifié conforme par Monsieur Le Maire
Plomeur, le 8 octobre 2024

Ronan CRÉDOU





DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901714-20241008-D3_CM20241008-DE

Extrait de délibération de la commune de Plomeur - Séance du conseil municipal du 8 octobre 2024

N° acte : 2024 – D 3 (1/2) – CM du 8.10.2024 Classification : 7.10 - Divers

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU), Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC a été élue secrétaire de séance,
Et Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

OBJET : Rénovation du restaurant scolaire municipal – Plan de financement

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Il est rappelé que le restaurant scolaire municipal fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Ronan CRÉDOU rapporte que pour présenter le dossier au financement du Conseil Départemental du Finistère au volet V2 du pacte 2030 « aide aux projets d'investissement », le dossier a été scindé en deux phases :

- la première (phase A) va jusqu'au 31 décembre 2024 et permettra au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air,
- la seconde (phase B) intégrera le reste des travaux jusqu'à leur réception.

Le Maire propose de revoir le plan de financement tel que suit :

Dépenses H.T. en € - Phase A		Recettes en € - Phase A	
Achat de matériels, études et travaux	404 638,39	État	45 000,00
Maîtrise d'œuvre	12 010,95	Conseil Départemental	80 000,00
		Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	181 649,34
TOTAL	416 649,34	TOTAL	416 649,34

Dépenses H.T. en € - Phase B		Recettes en € - Phase B	
Achat de matériels, études et travaux	407 101,35	État	45 000,00
Maîtrise d'œuvre	57 159,65	Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	309 261,00
TOTAL	464 261,00	TOTAL	464 261,00

N° acte : 2024 – D 3 (2/2) – CM du 8.10.2024

Classification : 7.10 - Divers

TOTAL phases A + B :

Dépenses H.T. en €		Recettes en €	
Travaux	811 739,74	État	90 000,00
Maîtrise d'œuvre	69 170,60	Conseil Départemental	80 000,00
		Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	600 910,34
TOTAL	880 910,34	TOTAL	880 910,34

Le Maire, Ronan CRÉDOU, informe l'assemblée délibérante que des recherches en amiante sont actuellement en cours et sont susceptibles de générer des frais supplémentaires non budgétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour le dossier de subvention au titre du Volet 2 du pacte Finistère 2030 « aide aux projets d'investissement » ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;
- Prévoit les inscriptions budgétaires.

Pour extrait conforme

Certifié conforme par Monsieur Le Maire
Plomeur, le 8 octobre 2024

Ronan CRÉDOU





DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901714-20241008-D4_CM20241008-DE

Extrait de délibération de la commune de Plomeur - Séance du conseil municipal du 8 octobre 2024

N° acte : 2024 – D 4 – CM du 8.10.2024

Classification : 9.4 - Motion

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU), Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC a été élue secrétaire de séance.

Et Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

OBJET : Motion - Soutien à l'Université de Bretagne Occidentale

Rapporteur : Gaëlle BERROU, première adjointe au Maire

Gaëlle BERROU donne lecture à l'assemblée de la proposition de motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale :

« Réunis en conseil d'administration le vendredi 13 septembre 2024, les administrateurs de l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

L'UBO a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Les administrateurs de l'AMF 29

- Appellent l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.*
- S'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement. »*

Les conseillers adoptent à l'unanimité la motion telle que présentée et autorise le Maire à transmettre le texte aux intéressés.

Pour extrait conforme
Certifié conforme par Monsieur Le Maire
Plomeur, le 8 octobre 2024

Ronan CRÉDOU



Mairie de Plomeur – Ti-Kêr Ploveur

1, place de la Mairie – 1, plasenn an Ti-Kêr

29120 Plomeur – Ploveur (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65

🌐 : mairie@plomeur.bzh – Site Internet : www.plomeur.com



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

Le mardi 8 octobre 2024, à 19h30, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire, Ronan CRÉDOU.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 25

Présents :

Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Jean Yves LE FLOC'H, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Martine RENIER, Adjoint, Philippe LE BRIGAND, Stéphane DAOULAS, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HELIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Ludovic STEPHANT, Angélique TERRÉ, Marjorie NAVARRE, Laëtitia HENAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE 1 BELLEC, Conseillers Municipaux.

A donné pouvoir :

Bernard LE BRETON (procuration à Ronan CRÉDOU).

Absentes :

Mélina KERNINON, Marie-Thérèse GOUZIEN.

Secrétaire de séance : Valérie LE BELLEC

Assiste également à la séance : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services, secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour de la séance :

Procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024.

1. Avis sur le programme local de l'habitat (PLH) de la CCPBS
2. Parking pôle médical
 - 2.1 Convention OGEC
 - 2.2 Plan financement des travaux
3. Restaurant scolaire municipal : rénovation- plan de financement
4. Motion soutien à l'UBO (Université Bretagne Occidentale)

Questions et communications diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2024

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à formuler leurs remarques éventuelles sur ce procès-verbal avant adoption définitive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 4 juillet 2024.

Délibération n°1 – Documents d'urbanisme

Objet : Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud)

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Le Maire, Ronan CRÉDOU, rappelle les différentes règles liées à l'approbation du Programme Local de l'Habitat :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes ;
- le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, relatifs à l'élaboration et au contenu des programmes locaux de l'habitat ;
- la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2019, engageant l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) sur les 12 communes de son territoire ;
- la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024, visant le projet de programme local de l'habitat (PLH) sur les 12 communes de son territoire pour la période 2025-2030.

Le Maire, Ronan CRÉDOU, rappelle également le travail de concertation entrepris ces deux dernières années avec les partenaires (communes, État, conseil départemental, bailleurs sociaux, associations, etc.) permettant la co-construction du programme local de l'habitat, puis propose aux conseillers de débattre du sujet.

2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), donne un avis favorable sur le projet de programme local de l'habitat de la CCPBS pour la période 2025-2030.

Délibération n° 2.1 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols

Objet : Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement - Convention OGEC

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Le rapporteur explique à l'assemblée qu'actuellement, l'espace dédié au stationnement au pôle médical sis 13 rue Penn an Alez, n'est pas opérationnel : la fréquentation est telle qu'il est devenu désordonné et source de conflits entre les automobilistes/patients et les professionnels de santé.

La commune est propriétaire de quasi l'intégralité de la surface à gérer. Pour optimiser le projet, la commune souhaite une mise à disposition de l'espace manquant, soit une bande de terrain appartenant à l'OGEC de l'école catholique Notre Dame de Tréminou située au nord de la parcelle cadastrée AA201, le périmètre étant de 24 mètres sur 4,5 mètres.

Afin de répondre à ce besoin, il conviendrait de signer une convention pour définir les conditions d'occupation à titre gracieux pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), autorise le Maire à signer la convention avec l'OGEC Notre Dame de Tréminou de mise à disposition d'une bande de la parcelle cadastrée AA201, le périmètre étant de 24 mètres sur 4,5 mètres, à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour une durée indéterminée afin d'optimiser l'aménagement du parking du pôle médical sis 13 rue Penn an Alez.

Délibération n° 2.2 – Décisions budgétaires

Objet : Pôle médical – Organisation de l'espace de stationnement – Plan de financement des travaux

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Le Maire explique qu'il s'avère nécessaire d'organiser l'espace dédié au stationnement au pôle médical sis 13 rue Penn an Alez. En effet, celui-ci n'est actuellement pas opérationnel : la fréquentation est telle qu'il est devenu désordonné et source de conflits entre les automobilistes/patients et les professionnels de santé.

Les travaux d'aménagement consistent en :

- La reprise du tapis routier,
- L'identification des places de parking avec signalisation horizontale et verticale,
- La matérialisation d'une allée piétonne,
- La mise en place de l'éclairage public.

Le plan de financement est proposé tel que suit :

Dépenses H.T. en €		Subventions en €	
Achat de matériels, étude et travaux	85 000,00	Conseil Départemental	50 000,00
Éclairage public	15 000,00	Autofinancement	50 000,00
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00

Jean Yves LE FLOC'H, adjoint au Maire, précise que le parking sera végétalisé au maximum mais pas en intégralité pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite et les girations des usagers. 3

Les travaux, d'une durée de deux semaines et demie se dérouleront du 14 octobre au 31 octobre 2024 et seront réalisés par l'entreprise LE PAPE. Trente-cinq places de parking seront créées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), approuve le projet d'aménagement de parking du pôle médical et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Délibération n°3 – Finances

Objet : Rénovation du restaurant scolaire municipal – Plan de financement

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.

Le restaurant scolaire municipal fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Le Maire explique que pour présenter le dossier au financement du Conseil Départemental du Finistère au volet V2 du pacte 2030 « aide aux projets d'investissement », le dossier a été scindé en deux phases :

Le Maire, Ronan CRÉDOU, propose à l'assemblée de scinder le dossier relatif à la rénovation du restaurant scolaire en deux phases financières, et propose de présenter le sujet au Conseil Départemental du Finistère au volet V2 du pacte 2030 « aide aux projets d'investissement ».

- la première (phase A) va jusqu'au 31 décembre 2024 et permettra au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air,
- la seconde (phase B) intégrera le reste des travaux jusqu'à leur réception.

Il est proposé de revoir le plan de financement tel que suit :

Dépenses H.T. en € - Phase A		Recettes en € - Phase A	
Achat de matériels, études et travaux	404 638,39	État	45 000,00
Maîtrise d'œuvre	12 010,95	Conseil Départemental	80 000,00
		Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	181 649,34
TOTAL	416 649,34	TOTAL	416 649,34

Dépenses H.T. en € - Phase B		Recettes en € - Phase B	
Achat de matériels, études et travaux	407 101,35	État	45 000,00
Maîtrise d'œuvre	57 159,65	Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	309 261,00
TOTAL	464 261,00	TOTAL	464 261,00

4

TOTAL phases A + B :

Dépenses H.T. en €		Recettes en €	
Travaux	811 739,74	État	90 000,00
Maîtrise d'œuvre	69 170,60	Conseil Départemental	80 000,00
		Fonds verts	110 000,00
		Autofinancement	600 910,34
TOTAL	880 910,34	TOTAL	880 910,34

Le Maire, Ronan CRÉDOU, informe l'assemblée délibérante que des recherches en amiante sont actuellement en cours et sont susceptibles de générer des frais supplémentaires non budgétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour), autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour le dossier de subvention au titre du Volet 2 du pacte Finistère 2030 « aide aux projets d'investissement » et à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Délibération n°4 – Motion

Objet : Soutien à l'Université de Bretagne Occidentale

Rapporteur : Gaëlle BERROU, première adjointe au Maire.

Gaëlle BERROU, adjointe au Maire, donne lecture à l'assemblée de la proposition de motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale :

« Réunis en conseil d'administration le vendredi 13 septembre 2024, les administrateurs de l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

L'UBO a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Les administrateurs de l'AMF 29

- *Appellent l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.*
- *S'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement. »*

Les conseillers adoptent à l'unanimité la motion telle que présentée et autorise le Maire à transmettre le texte aux intéressés.

Questions et communications diverses :

5

Le Maire, Ronan CRÉDOU, propose de faire une présentation des dossiers en cours.

1. Le restaurant scolaire municipal :

Le Maire informe que de l'amiante a été trouvée. Il explique avoir choisi de tout retirer pour préserver les générations futures.

Coûts (HT) :

Prévisionnel : 810 000 € + gestion amiante : + 50 000 €, soit 860 000 €

Subventions attendues :

DETR 2022 : 90 000 €

Fonds verts : 220 000 €

Pacte Finistère 230 V2 : 80 000 €

Reste à charge : 470 000 €

Le calendrier :



2. ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

Présentation des plans.

Coûts (HT) :

Prévisionnel : 1 100 000 € + aménagements paysagers

Subventions attendues :

DETR 2023 : 100 000 €

CAF bâtiment : 300 000 €

CAF mobilier : 25 000 €

Pacte 2030 : 50 000 (prévisionnel)

Reste à charge : 675 000 €

Le calendrier :



Gaëlle BERROU, première adjointe, informe qu'à Pâques 2025, il est prévu une ouverture d'un ALSH en mode "dégradé" dans les locaux de l'école, de façon à être complètement opérationnel à l'ouverture du nouveau bâtiment.

La rédaction d'un PEdT (Projet Éducatif Territorial) – plan mercredi sera réalisée à l'aide d'un bureau d'études 6 et les frais engagés sont financés pour moitié par la CAF.

Gaëlle BERROU, adjointe, informe l'assemblée que plusieurs réunions sont programmées et que les acteurs locaux y sont conviés.

3. Pistes cyclables vers La Torche : Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire, présente le projet d'aménagement des pistes cyclables.

Coûts (HT) :

Montant du projet :

Frais de géomètre : 31 884 €

Maitrise d'œuvre : 107 650 €

Travaux : 2 000 000 €

Etudes complémentaires : 4 750 €

TOTAL : 2 144 284 €

Subventions attendues :

DETR 2022 : 100 000 €

Fonds mobilité active : 340 387 €

Bien vivre partout en BZH : 80 000 €

Pacte Finistère 2030 V2 : 100 000 €

Reste à charge : 1 523 897 €

Le calendrier :



4. Aménagement du site de La Torche
Les plans sont présentés.

Le calendrier :



7

Maison de site :



Mission de faisabilité avec le CAUE (oct 24)

Coûts (HT) :

Études : 100 000 €

Subventions attendues :

AMI : 50 000

DSIL : 30 000

Reste à charge : 20 000 €

5. Le pôle médical - Parking

Montant du projet : 100 000 €

Subvention Pacte 2030 : 50 000 €

Reste à charge : 50 000 €

6. **Projet Âges et Vie** : les plans sont présentés :



7. **Les travaux imminents** :

- Installation d'une borne de recharge pour voitures électriques (IRVE) - parking Carrefour - prévu 10 X
- Travaux d'assainissement pour l'ALSH (octobre)
- Enfouissement de réseaux Route de Saint-Jean-Trolimon

Puis, Le Maire, Ronan CRÉDOU, annonce les dates des évènements à retenir dans l'agenda :

Vendredi 11 octobre : inauguration de l'extension de la CC – 17h

Jeudi 17 octobre à 19h : Réunion des conseillers municipaux

Jeudi 7 novembre à 19 heures : Prochain conseil municipal

Jeudi 7 novembre à 19h30 : Réunion publique – présentation des 2 projets structurants sur La Torche :

- l'aménagement cyclable
- l'aménagement global du site de La Torche

Jeudi 10 octobre à 19h : Théâtre – forum « Les addictions dans le sport – Salle du patronage Laïque à Pont-l'Abbé

Dimanche 20 octobre à 12 h : repas des aînés

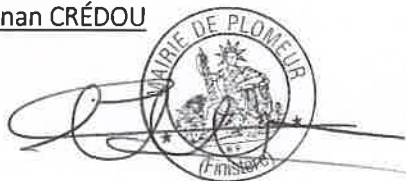
Jeudi 24 octobre à 20 h : soirée scrabble rose au profit Entraide cancer en Finistère - Organisation : CME, espace jeunes de Plomeur et l'association de scrabble à Espace-jeunesse loisirs

Lundi 25 novembre à 15h : Présentation Tiss'âge

La date des vœux du Maire est fixée au dimanche 12 janvier 2025.

Levée de la séance à 20h45

Le Maire,
Ronan CRÉDOU



La secrétaire de séance
Valérie LE BELLEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Le Bellec', written over a horizontal line.